

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1277

30 mai 2013

SOMMAIRE

Aeronautical Technologies Company Limited S.A.	61295	IPG Prime Logistics II S.à r.l.	61257
AI Chem (Luxembourg) S.à r.l.	61252	IPG Prime Logistics S.à r.l.	61289
AI Chem S.à r.l.	61251	Isoltech S.A.	61251
Alexander Investments S.A.	61253	Joint Management International SA	61294
Als lux Trans S.à r.l.	61273	Kep Services S.à r.l.	61250
AmTrust Re Kappa	61280	LCE Allemagne 7 S.à r.l.	61295
AmTrust Re Zeta	61280	London Acquisition Luxco S.à r.l.	61252
Art Résolution Sol S.A.	61296	LuxCo 84 S.à r.l.	61281
Atlantas Saga Conseil S.A.	61284	MainBlue S.C.A., SICAV-FIS	61281
Bain Pumbaa Luxco S.à r.l.	61289	Matrix EPH 2 S.à r.l.	61282
Bestinver Sicav	61253	Matrix German Portfolio No 1 Celle S.à r.l.	61282
BLH Investment 8 S.à r.l.	61274	Nis Ganesha S.A.	61275
Cargolux Airlines International S.A.	61257	Performa Fund	61270
CCMP Alaeo Luxco	61251	P.Invest S.A., SPF	61269
Crossroads Property Investors S.A.	61282	Quality IT solutions S.à r.l.	61289
C & U S.à r.l.	61271	Rockpoint Real Estate IV Offshore and Co., SCS	61293
Dachkin-Lux S.A.	61288	Shark Holding S.A.	61279
Delfood	61256	SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial	61269
DHCT II Luxembourg S.à r.l.	61260	Skyline Network Services (SNS) SA	61296
DIF Participations 3 Luxembourg S.à r.l.	61254	Sushi Shoppi S.à r.l.	61254
Duna & Cie S.A.	61260	Tarkett GDL S.A.	61296
ECIP M S.A.	61285	TE Holding S.à r.l.	61251
EMC Asset Management	61283	The Cambridge Society of Luxembourg	61283
EOF Soparfi A S.à r.l.	61260	TMF Participations S.à r.l.	61284
Garibaldi Holdings S.à r.l.	61295	United Cell International S.A.-SPF	61274
GroupM S.à r.l.	61288	Valero Moselle Company S.à r.l.	61274
Imerys Re	61252		
Immo-Croissance SICAV-FIS	61253		
IPG Prime Logistics A S.à r.l.	61257		

Kep Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8478 Eischen, 25, rue Walzing.

R.C.S. Luxembourg B 159.207.

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée S & S MULTI SERVICES S. à r.l., établie et ayant son siège à L-1267 Luxembourg, 4, rue Robert Bruch inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 88353, ici valablement représentée par son gérant technique, Monsieur Ronny SCHUMMER, ayant son adresse professionnelle à L-1267 Luxembourg, 4, rue Robert Bruch; et

2.- Monsieur Gilbert TINANT, employé, né à Luxembourg le 8 juin 1978 demeurant au 25, rue Walzing, L-8478 Eischen.

Les comparants agissant comme dit ci-avant ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- que la partie comparante sub 1, S & S MULTI SERVICES S. à r.l., désignée ci-avant, est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée KEP SERVICES S.à r.l. avec siège social à L-1267 Luxembourg, 4, rue Robert Bruch inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 159207, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 18 février 2011, acte publié au Mémorial C numéro 1075 du 21 mai 2011 (la Société»).

II. que le capital souscrit de la Société DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par CENT PARTS (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- que suite à un acte de cession de parts sociales de la Société conclu en date du 26 mars 2013 entre les comparants sub 1 et 2, S & S MULTI SERVICES S. à r.l., précité a cédé, avec effet au 1^{er} avril 2013, les 100 (cent) parts sociales qu'elle détient dans la Société à Monsieur Gilbert TINANT, qui ici présent le reconnaît, au prix convenu entre parties, hors la comptabilité et la présence du notaire instrumentant.

Copie de la convention de cession a été présentée au notaire instrumentant.

Ensuite l'Associé Unique actuel représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes avec effet au 1^{er} avril 2013:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société avec effet au 1^{er} avril 2013 au 25, rue Walzing, L-8478 Eischen.

L'article 2 §1 des statuts de la Société sera alors modifié et aura la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Hobscheid.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission du gérant unique avec effet au 1^{er} avril 2013 et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de sa fonction jusqu'à cette date.

L'Associé Unique décide de nommer avec effet au 1^{er} avril 2013 un nouveau gérant unique à savoir Monsieur Gilbert TINANT, précité pour une durée indéterminée à partir de cette date.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100 EUR).

Pouvoirs

Les comparants, es qualité qu'ils agissent et dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants es qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ronny Schummer, Gilbert Tinant, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mars 2013. LAC/2013/14683. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044507/54.

(130054516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

AI Chem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 172.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013045932/10.

(130056479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.747.392.513,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013045802/11.

(130055820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.977.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, 3 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013046011/13.

(130056365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Isoltech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.548.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2013

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Sylvie GARNIE, demeurant à Dudelange, en sa qualité d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, un nouvel administrateur qui accepte, à savoir:

Monsieur Frank FISCHER, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Dudelange, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013047948/20.

(130058179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Imerys Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 32.615.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 avril 2013

«

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Laurence BEYER, de Monsieur Denis MUSSON et Monsieur Cédric BOULIER.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ERNST & YOUNG SA

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social 2013.»

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013047928/22.

(130058192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 683.654,84.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

—
Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des associés en date du 11 mars 2013 de la Société la décision suivante:

Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise agréé suivant à compter du 11 mars 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

KPMG Luxembourg S.à r.l., anciennement nommé KPMG AUDIT S.à r.l., ayant pour adresse professionnelle 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé sous le numéro B149133 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Veillez prendre les notes que:

Le changement de dénomination de l'associé Eyrir Invest EHF, la forme juridique étrangère "Limited Liability Company", domicilié 13, Skolavordustig, IS-101 Reykjavik, Islande et immatriculé sous le numéro 480600-2150 auprès du Registre des Sociétés d'Islande en Eyrir Invest hf., la forme juridique étrangère "Public Limited Company".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

London Acquisition Luxco S.à r.l.

Franciscus Willem Josephine Johannes WELMAN

Gérant

Référence de publication: 2013047983/22.

(130058917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

AI Chem (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.926.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046594/10.

(130056824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Bestinver Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 129.617.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le jeudi 28 mars 2013 à 11 heures

Cinquième Résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de:

- Mr. Beltran Parages Revertera comme président,
- Mr. Jérôme Tordo,
- Mme. Helen Bridget Morris Sanz,
- Mr. Mario de la Fuente Muñoz,
- Mr. Francisco Garcia Paramés.

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2014.

Sixième Résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, anciennement dénommée PricewaterhouseCoopers S. à R.L pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013046629/22.

(130057366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Immo-Croissance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.872.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 10 avril 2013 a décidé:

- de renouveler jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2014, le mandat des administrateurs.
 - a) M. Peter Franziskus Alfred Lang, demeurant professionnellement à 35a, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, et
 - b) M. Jean-François Willems, demeurant professionnellement à 35a, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, et
 - c) M. Marc Arand, demeurant professionnellement à 35a, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.
- de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise Pricewaterhouse Coopers jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2014.
- de renouveler le mandat de l'évaluateur Property Partners jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Pour Immo Croissance SICAV-FIS

Signature

Référence de publication: 2013046773/23.

(130057398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Alexander Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048411/9.

(130059255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

DIF Participations 3 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 170.357.

Le siège de La Société est transféré du 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2013.

Le siège de DIF Management Luxembourg S.à r.l. en tant de gérant de La Société est transféré du 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF Participations 3 Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2013045493/16.

(130055601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Sushi Shoppi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Howald, 244, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 176.354.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Meimei ZHANG, serveuse, née à Zhejiang (République de Chine) le 3 juin 1980, épouse de Monsieur Yat Ming Chan, demeurant à L-3324 Bivange, 7, rue Edward Steichen.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "SUSHI SHOPPI S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Howald.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet social ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Meimei ZHANG, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2610 Howald, 244, route de Thionville.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Yat Ming CHAN, aide sushiman, né à Hong Kong (République de Chine), le 5 mars 1961, demeurant à L-3324 Bivange, 7, rue Edward Steichen, ici présent et ce acceptant.
- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée, Madame Meimei ZHANG, prénommée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Meimei ZHANG, Yat Ming CHAN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2013. Relation: LAC/2013/13951. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

T. METZLER.

Référence de publication: 2013045370/86.

(130054679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Delfood, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8018 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.204.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Procès verbal du Conseil d'Administration tenu le 13 février 2013 rue de l'Espérance n° 84 à Montignies sur Sambre, Belgique

Sont présents:

- Monsieur Adrien SEGANTINI, Administrateur
- Monsieur Jean Marc VAN CUTSEM, Administrateur délégué et Président du Conseil

Est excusé:

- Monsieur Louis MARTIN, Administrateur

La séance est ouverte à 11 heures trente.

Ordre du jour

1. Enregistrement d'une seconde succursale

1. Création d'une nouvelle succursale à l'adresse suivante route d'Arlon n° 179 a L-8018 STRASSEN, exploitant un commerce de détail en denrées alimentaires prêtes à manger avec possibilité de consommation sur place (restauration et débit de boissons) sous l'enseigne DELITRAITEUR

Le Conseil, après avoir pris connaissance des aspects de l'opération, ratifie la décision de reprise temporaire du point de vente de STRASSEN, aux conditions envisagées. Une extension de l'autorisation d'exploitation obtenue au Grand Duché de Luxembourg par DELFOOD a été demandée. Cette extension de l'autorisation est liée à l'expérience et à la compétence de la personne chargée de la gestion du point de vente. En conséquence le Conseil a mandaté Mme Virgine MACORS née le 10 octobre 1976 à Namur et demeurant à 6780 Messancy rue d'Arlon n°124 en qualité de gérante du magasin de STRASSEN.

Adresse nouvelle succursale: route d'Arlon n° 179 à L-8018 STRASSEN

Nature de l'activité: commerçant - débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées et commerçant - établissement de restauration

Registre et n° Belgique, Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0403754481

Dénomination et forme: magasin de STRASSEN à l'enseigne DELITRAITEUR (faisant partie de l'établissement stable de DELFOOD SA, société de droit belge, au Grand Duché de Luxembourg et immatriculé au RCS sous le numéro B109204).

Personnes qui ont le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers:

en tant qu'organe de la société (Conseil d'Administration):

- Monsieur Adrien SEGANTINI, administrateur, renommé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2012 (nomination publiée au Moniteur belge du 10 juillet 2012)

- Monsieur Louis MARTIN, administrateur, renommé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2010 (nomination publiée au Moniteur belge du 7 juillet 2010)

- Monsieur Jean Marc VAN CUTSEM, administrateur délégué, renommé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2010 (nomination publiée au Moniteur belge du 7 juillet 2010) en tant que représentants permanents pour l'activité du magasin de STRASSEN:

- Madame Virginie MACORS née le 10 octobre 1976 à Namur et demeurant à 6780 Messancy rue d'Arlon n°124 nommée par l'Administrateur délégué en date du 24 juillet 2012 en qualité de gérante du magasin de STRASSEN avec les pouvoirs de gestion journalière du point de vente, en sa qualité de gérante du magasin de STRASSEN. Ses pouvoirs sont limités à la gestion journalière du point de vente de STRASSEN, route d'Arlon n° 179 à 8011 STRASSEN, et ceci dans le respect des procédures mises en place et répertoriées dans le manuel rédigé par le franchiseur DELITRAITEUR. La délégation ne porte pas sur la politique générale de la société ni sur l'ensemble des actes réservés au Conseil d'Administration. La délégation ne comporte pas non plus la signature bancaire à l'exception du pouvoir de déposant. La conclusion de contrats tant avec des entreprises qu'avec du personnel est soumis à ratification préalable de l'Administration centrale. Mme Virginie MACORS peut faire la preuve de son expérience et de sa compétence dans les domaines d'activité visés par la législation grand ducale pour la délivrance des autorisations d'exploitation. En conséquence les demandes auprès de l'Administration luxembourgeoise seront introduites au nom de DELFOOD, en référant son nom en qualité de gérante. L'exercice de cette délégation est conditionnée à l'existence d'un contrat d'emploi de droit luxembourgeois, non dénoncé, entre Mme MACORS et la succursale luxembourgeoise de DELFOOD.

- Monsieur Jean Marc VAN CUTSEM en sa qualité de représentant permanent de l'établissement stable luxembourgeois nommé par le Conseil d'Administration du 23 août 2004. Il a tous les pouvoirs de gestion journalière.

L'ordre du jour est ainsi épuisé et la séance du Conseil est levée à 12h

Louis MARTIN / Adrien SEGANTINI / Jean Marc VAN CUTSEM

Administrateur / Administrateur / Administrateur délégué

Référence de publication: 2013044359/60.

(130053558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

IPG Prime Logistics II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013046198/11.

(130056466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

IPG Prime Logistics A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013046196/11.

(130056492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Cargolux S.A., Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.", en abrégé "CARGOLUX S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.916, établie à L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1970, publié au Mémorial C, numéro 104 du 18 juin 1970. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2199 du 19 septembre 2011 (la "Société" ou "Cargohix").

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Paul MOUSEL, Avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg (le "Président"),

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emese BEKESY, Head of Legal Department, demeurant professionnellement à l'Aéroport de Luxembourg, L-2990 Sandweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

1) Monsieur Ahmed BENSSOUNA, Legal Counsel, demeurant professionnellement à l'Aéroport de Luxembourg, L-2990 Sandweiler; et

2) Madame Marie-Louise KEMP, Officer Legal Department, demeurant professionnellement à l'Aéroport de Luxembourg, L-2990 Sandweiler.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Décision de supprimer et remplacer l'article 14.03 des statuts de la Société comme suit:

14.03. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient chaque année, au siège social de la Société ou en tout autre endroit de la commune du siège social suivant l'indication qui est faite dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois d'avril à 9:00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg ou tombe pendant les vacances judiciaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra à la même heure le prochain mercredi suivant qui est un jour ouvrable à Luxembourg et qui tombe en dehors des vacances judiciaires."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par le bureau de l'assemblée.

Les procurations des actionnaires représentés, le cas échéant, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis adressés par lettres recommandées aux actionnaires en date du 19 mars 2013.

Le récépissé des envois recommandés est déposé sur le bureau de l'assemblée.

IV.- Que les propriétaires des parts de fondateurs ont été invités à la présente assemblée conformément à l'article 5.11 des statuts de la Société.

V.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 9.971.216 actions ordinaires existantes toutes nominatives, 9.971.216 actions ordinaires sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale DECIDE de supprimer le texte actuel de l'article 14.03 des statuts de la Société et de le remplacer par ce qui suit:

" **14.03.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient chaque année, au siège social de la Société ou en tout autre endroit de la commune du siège social suivant l'indication qui est faite dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois d'avril à 9:00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg ou tombe pendant les vacances judiciaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra à la même heure le prochain mercredi suivant qui est un jour ouvrable à Luxembourg et qui tombe en dehors des vacances judiciaires."

La résolution ci-dessus a été prise par 100 % des voix pour, 0 contre et 0 abstention(s).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a levé la séance.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

En cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version française prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Translation from the governing French version:

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.", in short form "CARGOLUX S.A.", a société anonyme under Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 8.916, established in L-2990 Sandweiler, Airport of Luxembourg, and incorporated by deed of Maître Carlo Funck, then notary residing in Luxembourg, on March 4, 1970, published in the Mémorial C, number 104 of June 18, 1970. The articles of incorporation of the said company have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on September 8, 2011, published in the Mémorial C number 2199 of September 19, 2011 (the "Company" or "Cargolux").

The meeting was opened and presided by Me Paul MOUSEL, Lawyer, with professional address at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Ms Emese BEKESY, Head of Legal Department, with professional address at the Airport of Luxembourg, L-2990 Sandweiler.

The meeting elected as ballot judges:

- 1) Mr Ahmed BENSSOUNA, Legal Counsel, with professional address at the Airport of Luxembourg, L-2990 Sandweiler; and
- 2) Ms Marie-Louise KEMP, Officer Legal Department, with professional address at the Airport of Luxembourg, L-2990 Sandweiler.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Decision to delete and replace article 14.03 of the Company's Articles of Association as follows:

" **14.03.** The annual general meeting of the shareholders shall be held every year, at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as specified in the notice calling the meeting, on the last Wednesday of the month of April at 9 o'clock a.m. If such a day is a legal or a bank holiday in Luxembourg or falls within a period where the courts in Luxembourg ("vacances judiciaires") are not opened for business, the annual general meeting shall be held at the same time on the next following Wednesday which is a business day in Luxembourg and falls within a period where courts in Luxembourg are opened for business."

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders present and the proxies of the represented shareholders, has been verified and signed by the bureau of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail on 19th March 2013.

Proof of the sending by registered mail has been deposited on the desk of the Meeting.

IV.- That the holder of Founders Shares have been invited to the present meeting pursuant to the article 5.11 of the Company's articles of incorporation.

V.- It appears from the attendance list that of 9,971,216 common 9,971,216 shares issued all being in registered form, common shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, in such a way that the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes the following sole resolution:

Sole resolution

The general meeting RESOLVES to delete the current wording of Article 14.03 of the Company's Articles of Association and to replace it with the following:

" **14.03.** The annual general meeting of the shareholders shall be held every year, at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as specified in the notice calling the meeting, on the last Wednesday of the month of April at 9 o'clock a.m. If such a day is a legal or a bank holiday in Luxembourg or falls within a period where the courts in Luxembourg ("vacances judiciaires") are not opened for business, the annual general meeting shall be held at the same time on the next following Wednesday which is a business day in Luxembourg and falls within a period where courts in Luxembourg are opened for business."

The hereabove resolution has been taken by 100 % of the votes in favour, 0 against and 0 abstaining.

There being no further business and in the absence of anyone wanting to take the floor, the Chairman closes the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

If there are any differences between the French and the English version, the French version is prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted to the appearing persons, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Signé: Paul Mousel, Emese Bekessy, Ahmed Benssouna, Marie-Louise Kemp, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mars 2013. LAC / 2013 / 14684. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044841/140.

(130054608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

DHCT II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.302.379,05.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.365.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046054/11.

(130056293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

EOF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.073.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046071/10.

(130056624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Duna & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.349.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the third of April.

Before us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Nayala B.V., having its registered office in The Netherlands, 1017 CA Amsterdam, Herengracht 458 and registered with the Trade Register Companies of Amsterdam under number 34216747

2. Windrose B.V., having its registered office in The Netherlands, 1017 CA Amsterdam, Herengracht 458 and registered with the Trade Register Companies of Amsterdam under number 34216745

The appearing companies are here represented by Ms. Peggy SIMON, private employee, residing professionally in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of two proxies established on March 27, 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the companies appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which they form between themselves:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of Duna & Cie S.A.

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2 The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.3 In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2 If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Corporation.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.

5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand and one hundred) ordinary shares all with a par value of EUR 10 (ten Euro) per share, each share being initially paid-up to 50% (fifty percent).

5.2. Shares

5.2.1 The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

5.2.2 The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.2.3 Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Board of directors.

8.1. The Corporation is managed by a board of directors composed of at least four (4) directors and which include at least two (2) type A directors and at least two (2) type B directors.

As an exception to the above clause, if the Corporation has a sole shareholder then it may be managed by a sole director exercising the powers of the board of directors.

8.2. No director needs to be a shareholder of the Corporation. The director(s) shall be appointed for a maximum period of six (6) years, renewable without limit, by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders

by a resolution of the general meeting of shareholders. The remuneration, if any, of the director(s) shall be determined in the same manner.

8.3. In case of vacancy in the board of directors, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

8.4. A director may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders.

Art. 9. Procedures of meeting of the board.

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors regardless the type at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier) or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

9.4. Any type A director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another type A director as his proxy and any type B director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another type B director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors and at least one type A director and one type B director.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

Art. 10. Minutes of meetings of the board.

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Corporation.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the board.

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature. The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, one type A director and one type B director, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory auditor. The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

14.2. Dividends

14.2.1 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

14.2.2 Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and Liquidation.

15.1 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

15.2 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 17. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders.

18.1 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Thursday of June at 11.00 a.m.

18.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

18.3 Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 19. Accounting year.

The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of 1 January and shall terminate on the last day of 31 December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on 31 December 2013.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2014.

Subscription

The Articles of Incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Nayala B.V., prenamed	2,066	20,660 euros	66,65%
Windrose B.V., prenamed	1,034	10,340 euros	33,35%
Total	3,100	31,000 euros	100 %

All the shares have been paid up to the extent of fifty percent (50%) by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand and five hundred euros (15,500 Euros) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred Euro).

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at 4 and the number of auditors at 1.

2. The following are appointed type A directors:

a. Eric BLANC-GARIN, Director, born on 14 June 1962 in Briey, France, residing at 12 rue d'Alsace Lorraine, 92100 Boulogne, France

b. Yazid SABEG, director, born on 8 January 1950 in Guelma, Algeria, residing at 34 rue de la Faisanderie, 75116 Paris, France The following are appointed type B directors:

c. Catherine PEUTEMAN, employee, born on 1 December 1967 in Messancy, Belgium and professionally residing at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

d. Barry BLACK, employee, born on 29 December 1966 in Dublin, Ireland, and professionally residing at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders approving the annual accounts 2017.

3. Has been appointed statutory auditor:

EXAUDIT S.A., having its registered office at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade Register of Companies under number B 124982.

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders approving the annual accounts 2017.

4. The registered office of the company is established at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Nayala B.V., ayant son siège social aux Pays-Bas, 1017 CA Amsterdam, Herengracht 458 et inscrite auprès du registre de commerce des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34216747;

2. Windrose B.V., ayant son siège social aux Pays-Bas, 1017 CA Amsterdam, Herengracht 458, et inscrite auprès du registre de commerce des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34216745.

Lesquelles comparantes sont ici représentées par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 27 mars 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des sociétés comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de Duna & Cie S.A.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2 Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente et mille Euros) divisé en 3.100 (trois mille cents) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros), chacune initialement libérée à concurrence de 50% (cinquante pourcent).

5.2. Actions

5.2.1 Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

5.2.2 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

5.2.3 Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de 4 (quatre) membres au moins, qui sera composé d'au moins deux administrateurs de type A et d'au moins deux administrateurs de type B. Comme exception

au point précédent, si la Société a un seul actionnaire alors elle pourra être gérée par un seul administrateur qui exercera les pouvoirs du conseil d'administration.

8.2. Les administrateurs ne doivent pas être des actionnaires. Ils seront désignés pour une période de six (6) ans maximum, renouvelable, par résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité des actionnaires par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le rémunération de l'administrateur, le cas échéant, est déterminée de la même manière.

8.3. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, les administrateurs restants peuvent par voie de cooptation nommer un ou plusieurs successeurs jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires en conformité avec la Loi.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs quelque soit le type au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion par télécopie. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur de type A peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur de type A, par écrit, par fax comme son mandataire et chaque administrateur de type B peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur de type B, par écrit, par fax comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et au moins un administrateur de type A et un administrateur de type B est présent.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion

et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur - délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, un administrateur de type A et un administrateur de type B, par la signature unique de l'administrateur - délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

14.2.1 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2 Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et Liquidation.

15.1 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle.

18.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

18.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3 D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	% du capital social
Nayala B.V., préqualifié	2.066	20.660 euros	66,65%
Windrose B.V., préqualifié	1.034	10.340 euros	33,35%
Total	3.100	31.000 euros	100 %

Les actions ont été libérées à concurrence de 50% (cinquante pourcent) par paiement en espèces, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500 Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 1.300,- EUR (mille trois cents Euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs de type A:

a. ERIC BLANC-GARIN, Directeur, né le 14 juin 1962 à Briey, France, résidant à 12 rue d'Alsace Lorraine, 92100 Boulogne, France

b. Yazid SABEG, Directeur, né le 8 janvier 1950 à Guelma, Algérie, résidant à 34 rue de la Faisanderie, 75116 Paris, France

Sont nommés administrateurs de type B:

c. Catherine PEUTEMAN, employée, née le 1 décembre 1967 à Messancy, Belgique et résidant professionnellement au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

d. Barry BLACK, employé, né le 29 décembre 1966 à Dublin, Ireland et résidant professionnellement au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration après la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

EXAUDIT S.A., ayant son siège social au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite auprès du registre de Luxembourg sous le numéro B 124982;

Leur mandat viendra à expiration après la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 avril 2013. Relation: ECH/2013/640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 avril 2013.

Référence de publication: 2013044352/458.

(130054427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 33.671.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 mars 2013, le mandat des Administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme représentée par Mr Yves BIEWER représentant permanent, KOF-FOUR S.A., société anonyme représentée par Mr Guy BAUMANN représentant permanent et VALON S.A., société anonyme représentée par Mr Cédric JAUQUET représentant permanent, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, étant échus, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Pour: SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013048356/20.

(130058555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

P.Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 174.188.

L'an deux mille treize, le quinze mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Erny Schmitz, commerçant, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot,

agissant en sa qualité de mandataire des actionnaires détenant l'intégralité du capital social de la société dénommée «P.INVEST S.A., SPF», une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial régie par les lois de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174.188 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés en date du 8 février 2013 suivant une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexée, avec la liste de présence, au susdit acte du 8 février 2013 reçu par le notaire soussigné.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de documenter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la susdite assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 8 février 2013, acte enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 8 février 2013, Relation: LAC/2013/6130, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 15 février 2013 sous la référence L130028203.

En effet, à la première résolution, la date d'effet relatif à l'abandon du régime fiscal sur les sociétés anonymes relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial a été erronément indiquée comme suit:

«d'abandonner, avec effet immédiat, le régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»);»

alors qu'il aurait fallu indiquer:

«d'abandonner, avec effet à la date de constitution, le régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»);».

Le comparant déclare que toutes les autres résolutions du dudit acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture des présentes faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schmitz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 19 mars 2013. Relation: LAC/2013/12626. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043918/41.

(130053193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Performa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.407.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 26 March 2013

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Approved Statutory Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Alfons Thöny, Managing Partner of Salmann Investment Management AG, Vaduz, Liechtenstein
- Mr Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Dr Michael Werner, Managing Director of HNW Family Office AG, Erlenbach, Switzerland
- Mr Romain Moebus, Member of the Executive Board of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg

The Approved Statutory Auditor is:

- Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Approved Statutory Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

French translation - Traduction en français:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 26 mars 2013 au siège de la Société à Luxembourg

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. Alfons Thöny, Directeur Associé, Salmann Investment Management AG, Vaduz, Liechtenstein
- M. Yves de Vos, Directeur Général, VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Dr Michael Werner, Directeur Général, HNW Family Office AG, Erlenbach, Suisse
- M. Romain Moebus, Membre du Comité de Direction, VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Yves de Vos / Romain Moebus

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2013043940/37.

(130052973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

C & U S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7218 Helmsange, 5, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 176.351.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Dariusz ULANOWSKI, dipl. Bauingenieur, geboren am 13. Januar 1972 in Siedlce (Polen), wohnhaft in 8, rue Prince Henri, L-7230 Helmsange,

hier vertreten durch Herrn Leszek CHOJECKI, nachfolgend benannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Bialystok (Polen), am 25. März 2013; und

2) Herr Leszek CHOJECKI, Schreiner, geboren am 6. Januar 1976 in Siedlce (Polen), wohnhaft in 8, rue Prince Henri, L-7230 Helmsange.

Diese Vollmacht, nach Unterzeichnung „ne varietur“ vom Notar und des Vollmachtnehmers bleibt dieser Urkunde beigegeben um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

I. Zweck, Dauer, Name, Sitz

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Die Gesellschaft firmiert als „C & U S.à r.l.“

Die Dauer der Gesellschaft ist unbefristet.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Bauunternehmens.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 4. Der Gesellschaftssitz wird in Helmsange, Großherzogtum Luxemburg festgelegt. Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), aufgeteilt in zweihundertfünfzig (250) Anteile mit einem Nennwert von je fünfzig Euro (50.- EUR) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

Art. 6. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss.

Art. 7. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 8. Rechtsgeschäftliche Verfügungen eines Gesellschafters über seinen Gesellschaftsanteil oder Teilen hiervon bedürfen zu ihrer Wirksamkeit eines zustimmenden Beschlusses aller anderen Gesellschafter.

Art. 9. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

III. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche in technische und administrative Geschäftsführer unterteilt werden können. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandats. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft rechtmäßig vertreten durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers. Der technische Geschäftsführer kann die Gesellschaft ebenfalls bis zu einem Betrag von zweitausendfünfhundert Euro (2.500.-EUR) durch seine alleinige Unterschrift vertreten.

Die Geschäftsführer sind von etwaigen Beschränkungen des Selbstkontrahierens befreit. Vollmachten werden durch die Geschäftsführer privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt.

Art. 12. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 13. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

IV. Entscheidungen der Gesellschafter, Gesellschafterversammlung

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 15. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung

- (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter,
- (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 16. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, zustehen.

V. Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

VI. Gesellschaftsauflösung, Liquidation

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Die zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile von je fünfzig Euro (50.- EUR) werden wie folgt gezeichnet:

1) Herr Dariusz ULANOWSKI, vorgenannt,	25 Anteile;
2) Herr Leszek CHOJECKI, vorgenannt,	<u>225 Anteile</u>
Total:	250 Anteile

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Anmerkung

Der amtierende Notar hat die Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Kompargenten ausdrücklich anerkannt haben.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Folgende Person wird auf unbestimmte Zeit zum technischen Geschäftsführer ernannt:

- Herr Dariusz ULANOWSKI, dipl. Bauingenieur, geboren am 13. Januar 1972 in Siedlce (Polen), wohnhaft in 8, rue Prince Henri, L-7230 Helmsange.

2) Folgende Person wird auf unbestimmte Zeit zum administrativen Geschäftsführer ernannt:

- Herr Leszek CHOJECKI, Schreiner, geboren am 6. Januar 1976 in Siedlce (Polen), wohnhaft in 8, rue Prince Henri, L-7230 Helmsange.

3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 5, rue des Champs, L-7218 Helmsange.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, welche dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt sind, haben die Erschienenen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Chojecki et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2013. LAC/2013/14650. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044292/125.

(130054503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Alsalex Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 6, rue Millegaessel.

R.C.S. Luxembourg B 131.307.

L'an deux mil treize, le vingt-sixième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société anonyme KLEOPATRA S.A., avec siège social à L-5335 Moutfort, 6, rue Millegaessel, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 131325, ici représentée par son administrateur unique, Madame Myriam Gutfried, transporteur, demeurant à F-67330 Neuwiller-les-Saverne, 1, rue Hagelweg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société à responsabilité limitée ALSALUX TRANS S.à.r.l., avec siège social à L-1852 Luxembourg, 2A, Rue Kalchesbruck, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 131.307, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C du 10 octobre 2007, numéro 2263.

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1852 Luxembourg, 2A, Rue Kalchesbruck, à L-5335 Moutfort, 6, rue Millegaessel.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2, 1^{ère} phrase des statuts comme suit:

Art. 2. (1^{ère} phrase). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Contern.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'adresse de Madame Myriam Gutfried en tant que gérante de la Société qui se lira comme suit: F-67330 Neuwiller-les-Saverne, 1, rue Hagelweg.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Gezeichnet: Myriam Gutfried, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 mars 2013. LAC / 2013 / 13930. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 4. April 2013.

Référence de publication: 2013044255/39.

(130054434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

BLH Investment 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.398.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 mars 2013

En date du 28 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de révoquer KPMG Luxembourg de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

BLH Investment 8 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013046641/15.

(130057025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

United Cell International S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 75.181.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 14. März 2013 hervor dass:

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder

- Herr Alexander Dreu, geboren am 03.06.1968 in Maribor (Slovenien), beruflich wohnhaft in L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean,

- Herr Jean-Nicolas Weber geboren am 17.05.1950 in Wiltz, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,

- Herr Guy Lanners geboren am 09.09.1965 in Luxembourg, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

und des Rechnungskommissars

- FIDU-CONCEPT SARL, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 38.136, mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

werden um weitere 6 Jahre verlängert.

Ihre Mandate enden während der Generalversammlung des Jahres 2019.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2013046481/22.

(130056733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Valero Moselle Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.858.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013046483/13.

(130056358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Nis Ganesha S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 19.327.639,88.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 156.279.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. David MARIA, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the public limited company ("société anonyme") "NIS GANESHA S.A.", established and having its registered office in L-7257 Walferdange, 2, Millewee, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 156279, (the "Company"), pursuant to a resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors") passed on March 6, 2013.

A copy of the extract of the Board of Directors, having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the officiating notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2586 of November 26, 2010, and the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 6, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, containing notably the conversion from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme).

II. The subscribed share capital of the Company is set at USD 18,046,480.38 (eighteen million forty-six thousand four hundred eighty United States Dollars and thirty-eight cents) divided into 25,417,578 (twenty-five millions four hundred seventeen thousand five hundred seventy-eights) shares with a par value of USD 0.71 (seventy-one cents of United States Dollar) each (the "Shares").

III. According to Article 7.2. of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital is fixed at USD 1,000,000,000.- (one billion United States Dollars) represented by Shares with a nominal value of USD 0.71 (seventy-one cents of United State Dollar) per Share, and article 7.3. of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated March 6, 2013, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, by an amount of USD 1,804,450 through the issuance of 1,804,450 new class B shares with a nominal value of USD 0.71 each (the "Newly Issued B Shares") together with a share premium amounting to USD 523,290.50.

V. The Newly Issued B Shares have been subscribed as follows by the following subscribers (the "Subscribers"):

1. Takashi Sato, a Japanese citizen, born on 28 September 1963, residing at 5 Rundihalde, 8707 Uetikon am See, Switzerland, subscribed to 1,250,000 new class B shares and had them fully paid up to their nominal value of seventy-one cents of United States Dollar (USD 0.71) each, together with an aggregate share premium amounting to USD 362,500, by contribution in cash for an amount of USD 1,250,000. The amount of USD 1,250,000 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Directors;

2. Fabio Visani, a Swiss citizen, born on 27 October 1961, residing at Lachenacker 1, 8049 Zurich, Switzerland, subscribed to 5,000 new class B shares and had them fully paid up to their nominal value of seventy-one cents of United States Dollar (USD 0.71) each, together with an aggregate share premium amounting to USD 1,450, by contribution in cash for an amount of USD 5,000. The amount of USD 5,000 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Directors;

3. Henri de Bokay, a French citizen, born on 03 July 1966, residing at Schweinfurthstr. 25, 14195 Berlin Steglitz-Zehlendorf, Deutschland, subscribed to 5,000 new class B shares and had them fully paid up to their nominal value of seventy-one cents of United States Dollar (USD 0.71) each, together with an aggregate share premium amounting to USD 1,450, by contribution in cash for an amount of USD 5,000. The amount of USD 5,000 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Directors;

4. Naomi Koike, a Japanese citizen, born on 26 March 1974, residing at Bahnhofstrasse 50, 8712 Stafa, Switzerland, subscribed to 5,000 new class B shares and had them fully paid up to their nominal value of seventy-one cents of United States Dollar (USD 0.71) each, together with an aggregate share premium amounting to USD 1,450, by contribution in

cash for an amount of USD 5,000. The amount of USD 5,000 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Directors;

5. Yoko Katsui, a Japanese citizen, born on 1 October 1968, residing at Daini Izumi Bldg. 4B, 1-11-9 Kyodo, Setagaya-ku, Tokyo, Japan, subscribed to 5,000 new class B shares and had them fully paid up to their nominal value of seventy-one cents of United States Dollar (USD 0.71) each, together with an aggregate share premium amounting to USD 1,450, by contribution in cash for an amount of USD 5,000. The amount of USD 5,000 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Directors;

6. Kikumi Han, a Japanese citizen, born on 15 August 1963, residing at 2603, 1-3-1 Moto Azabu, Minato-ku, Tokyo, Japan, subscribed to 15,000 new class B shares and had them fully paid up to their nominal value of seventy-one cents of United States Dollar (USD 0.71) each, together with an aggregate share premium amounting to USD 4,350, by contribution in cash for an amount of USD 15,000. The amount of USD 15,000 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Directors;

7. Takeyuki Shiga, a Japanese citizen, born on 16 May 1965, residing at Bld Unirii, 5, BL, 1B, Apt 18, Sector 5, Bucharest, Romania, subscribed to 250,000 new class B shares and had them fully paid up to their nominal value of seventy-one cents of United States Dollar (USD 0.71) each, together with an aggregate share premium amounting to USD 72,500, by contribution in cash for an amount of USD 250,000. The amount of USD 250,000 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Directors;

8. Shinichi Muto, a Japanese citizen, born on 18 September 1963, residing at 3-13-4, Denenchofu, Ota-ku, Tokyo, Japan, subscribed to 15,000 new class B shares and had them fully paid up to their nominal value of seventy-one cents of United States Dollar (USD 0.71) each, together with an aggregate share premium amounting to USD 4,350, by contribution in cash for an amount of USD 15,000. The amount of USD 15,000 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Directors;

9. Tammir Amr, a US citizen, born on 28 August 1970, residing at CH-8001 Zurich, Kirchgasse 3, Switzerland, subscribed to 25,000 new class B shares and had them fully paid up to their nominal value of seventy-one cents of United States Dollar (USD 0.71) each, together with an aggregate share premium amounting to USD 7,250, by contribution in cash for an amount of USD 25,000. The amount of USD 25,000 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Directors;

10. Alfred Mendoza, a US citizen, born on 6 April 1972, residing at Lavaterstrasse 97, 8002 Zurich, Switzerland, subscribed to 5,000 new class B shares and had them fully paid up to their nominal value of seventy-one cents of United States Dollar (USD 0.71) each, together with an aggregate share premium amounting to USD 1,450, by contribution in cash for an amount of USD 5,000. The amount of USD 5,000 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Directors;

11. Key Iwao, a Japanese citizen, born on 17 December 1967, residing at 25 Stormont Road, London N6 4NS, Great Britain, subscribed to 99,450 new class B shares and had them fully paid up to their nominal value of seventy-one cents of United States Dollar (USD 0.71) each, together with an aggregate share premium amounting to USD 28,840.50, by contribution in cash for an amount of USD 99,450. The amount of USD 99,450 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Directors; and

12. Office Han Godo Kaisha, a company established under the laws of Japan, on 19 October 2009, having its registered office at 2603, 1-3-1 Moto Azabu, Minato-ku, Tokyo, Japan, subscribed to 25,000 new class B shares and had them fully paid up to their nominal value of seventy-one cents of United States Dollar (USD 0.71) each, together with an aggregate share premium amounting to USD 7,250, by contribution in cash for an amount of USD 25,000. The amount of USD 25,000 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Directors;

13. Georgica Advisors GmbH, a company established under the laws of Switzerland, on 28 October 2008, having its registered office at Lattichstrasse 6, 6341, Baar, Switzerland, subscribed to 100,000 new class B shares and had them fully paid up to their nominal value of seventy-one cents of United States Dollar (USD 0.71) each, together with an aggregate share premium amounting to USD 29,000, by contribution in cash for an amount of USD 100,000. The amount of USD 100,000 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Directors.

VI. The accuracy of the subscriptions has been evidenced to the undersigned notary by a confirmation certificate issued by the bank SELVI & CIE SA.

VII. The amount of USD 1,804,450 is at the free disposal of the Company as it has been evidence to the undersigned notary.

VIII. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 7.1. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

7.1. "The Company's share capital is fixed at USD 19,327,639.88 (nineteen million three hundred twenty-seven thousand six hundred and thirty-nine United States Dollars and eighty-eight cents) divided into 27,222,028 (twenty-seven million two hundred twenty-two thousand twenty-eight) Shares as follows:

Class of shares	Number of shares
Class A Shares	20,000
Class B Shares	<u>27,202,028</u>
Total:	27,222,028

All with a nominal value of USD 0.71 (seventy-one cents of United State Dollar) per Share fully subscribed and entirely paid up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand six hundred and twenty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour de mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur David MARIA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme "NIS GANESHA S.A.", établie et ayant son siège L-7257 Walferdange, 2, Millewee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156279, (la "Société"), en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") prise en sa réunion du 6 mars 2013.

Une copie d'un extrait du procès-verbal dudit Conseil d'Administration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2586 du 26 novembre 2010, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 6 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, contenant notamment la conversion de société à responsabilité limitée à société anonyme.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à 18.046.480,38 USD (dix-huit millions quarante-six mille quatre cent quatre-vingt dollars des Etats Unis et trente-huit cents), représenté par 25.417.578 (vingt-cinq millions quatre dix-sept mille cinq cent soixante-dix-huit) actions ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune (soixante et onze cents de dollar des Etats Unis) chacune (les "Actions").

III. Que selon l'article 7.2 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à un montant total de 1.000.000.000,- USD (un milliard de dollars des Etats Unis) et que l'article 7.3 des statuts de la Société autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

IV. Que lors de sa réunion du 6 mars 2013, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation de capital d'un montant de 1,804,450 USD par l'émission de 1,804,450 nouvelles Actions de classe B, ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune (les "Actions de Classe B Nouvellement Emises"), avec une prime d'émission d'un montant de 523.290,50 USD.

V. Que les Actions de Classe B Nouvellement Emises ont été souscrites comme suit par les souscripteurs suivants (les "Souscripteurs"):

1. Takashi Sato, de nationalité japonaise, né le 28 septembre 1963, demeurant au 5 Rundihalde, 8707 Uetikon am See, Suisse, a souscrit à 1.250.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, et les a payées et libérées entièrement, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 362.500 USD, par le biais

d'un paiement en numéraire pour un montant de 1.250.000 USD. Le montant de 1.250.000 USD a été mis à disposition de la Société, la preuve de l'apport ayant été donnée au Conseil d'Administration;

2. Fabio Visani, de nationalité suisse, né le 27 octobre 1961, demeurant au Lachenacker 1, 8049 Zurich, Suisse, a souscrit à 5.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, et les a payées et libérées entièrement, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 14.450 USD, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de 5.000 USD. Le montant de 5.000 USD a été mis à disposition de la Société, la preuve de l'apport ayant été donnée au Conseil d'Administration;

3. Henri de Bokay, de nationalité française, né le 3 juillet 1966 octobre 1961, demeurant au Schweinfurthstr. 25, 14195 Berlin Steglitz-Zehlendorf, a souscrit à 5.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, et les a payées et libérées entièrement, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 1.450 USD, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de 5.000 USD. Le montant de 5.000 USD a été mis à disposition de la Société, la preuve de l'apport ayant été donnée au Conseil d'Administration;

4. Naomi Koike, de nationalité japonaise, née le 26 mars 1974, demeurant au Bahnhofstrasse 50, 8712 Stäfa, Suisse, a souscrit à 5.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, avec et les a payées et libérées entièrement, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 1.450 USD, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de 5.000 USD. Le montant de 5.000 USD a été mis à disposition de la Société, la preuve de l'apport ayant été donnée au Conseil d'Administration;

5. Yoko Katsui, de nationalité japonaise, née le 1 octobre 1968, demeurant au Daini Izumi Bldg. 4B, 1-11-9 Kyodo, Setagaya-ku, Tokyo, Japon, a souscrit à 5.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, et les a payées et libérées entièrement, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 1.450 USD, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de 5.000 USD. Le montant de 5.000 USD a été mis à disposition de la Société, la preuve de l'apport ayant été donnée au Conseil d'Administration;

6. Kikumi Han, de nationalité japonaise, née le 15 août 1963, demeurant au 2603, 1-3-1 Moto Azabu, Minato-ku, Tokyo, Japon, a souscrit à 15.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, et les a payées et libérées entièrement, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 4.350 USD, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de 15.000 USD. Le montant de 15.000 USD a été mis à disposition de la Société, la preuve de l'apport ayant été donnée au Conseil d'Administration;

7. Takeyuki Shiga, de nationalité japonaise, né le 16 mai 1965, demeurant au Bld Unirii, 5, BL, 1B, Appartement 18, Secteur 5, Bucarest, Roumanie, a souscrit à 250.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, et les a payées et libérées entièrement, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 72.500 USD, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de 250.000 USD. Le montant de 250.000 USD a été mis à disposition de la Société, la preuve de l'apport ayant été donnée au Conseil d'Administration;

8. Shinichi Muto, de nationalité japonaise, né le 18 septembre 1963, demeurant au 3-13-4, Denenchofu, Ota-ku, Tokyo, Japon, a souscrit à 15.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, et les a payées et libérées entièrement, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 4.350 USD, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de 15.000 USD. Le montant de 15.000 USD a été mis à disposition de la Société, la preuve de l'apport ayant été donnée au Conseil d'Administration;

9. Tamer Amr, de nationalité américaine, né le 28 août 1970, demeurant au, Kirchgasse 3, 8001 Zurich, Suisse, a souscrit à 25.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, et les a payées et libérées entièrement, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 7.250 USD, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de 25.000 USD. Le montant de 25.000 USD a été mis à disposition de la Société, la preuve de l'apport ayant été donnée au Conseil d'Administration;

10. Alfred Mendoza, de nationalité américaine, né le 6 avril 1972, demeurant au, Lavaterstrasse 97, 8002 Zurich, Suisse, a souscrit à 5.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, et les a payées et libérées entièrement, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 1.450 USD, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de 5.000 USD. Le montant de 5.000 USD a été mis à disposition de la Société, la preuve de l'apport ayant été donnée au Conseil d'Administration;

11. Key Iwao, de nationalité japonaise, né le 17 septembre 1967, demeurant au 25 Stormont Road, London N6 4NS, Grande-Bretagne, a souscrit à 99.450 Actions de Classe B Nouvellement Emises ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, et les a payées et libérées entièrement, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 28.840,50 USD, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de 99.450 USD. Le montant de 99.450 USD a été mis à disposition de la Société, la preuve de l'apport ayant été donnée au Conseil d'Administration;

12. Office Han Godo Kaisha, une société régie par les lois du Japon, créée le 19 octobre 2009 et ayant son siège social au 2603, 1-3-1 Moto Azabu, Minato-ku, Tokyo, Japon, a souscrit à 25.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, et les a payées et libérées entièrement, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de 7.250 USD, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de 25.000 USD. Le montant de 25.000 USD a été mis à disposition de la Société, la preuve de l'apport ayant été donnée au Conseil d'Administration; et

13. Georgica Advisors GmbH, une société de droit suisse constituée le 28 octobre 2008, ayant son siège sociale à Lättichstrasse 6, 6341 Baar, Suisse, a souscrit à 100.000 Actions de Classe B Nouvellement Emises ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, et les a payées et libérées entièrement, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total

de 29.000 USD, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de 100.000 USD. Le montant de 100.000 USD a été mis à disposition de la Société, la preuve de l'apport ayant été donnée au Conseil d'Administration.

VI. La preuve de ces souscriptions a été donnée au notaire instrumentant par le biais d'un certificat de confirmation émis par la banque SELVI & CIE SA.

VII. Le montant de 1.804.450 USD est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant.

VIII. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'administration a décidé de modifier l'article 7.1. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

" **7.1 Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à 19.327.639,88 USD (dix-huit millions cinq cent quarante-six mille six cent trente-neuf dollars des Etats Unis et quatre-vingt huit cents) représenté par 27.222.028 (vingt-six millions cent vingt-deux mille vingt-huit) Actions réparties comme suit:

Classe d'actions	Nombre d'actions
Actions de Classe A	20.000
Actions de Classe B	27.202.028
Total:	27.222.028

Toutes ayant une valeur nominale de 0,71 USD (soixante-et-onze cents de dollar des Etats Unis) et étant entièrement souscrites et libérées"

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille six cent vingt euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. MARIA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2013. LAC/2013/11799. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013044579/255.

(130054552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Shark Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.906.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation avec effet immédiat, de la convention de domiciliation conclue avec effet au 06 Juillet 2009 et pour une durée indéterminée entre les sociétés:

TMF Luxembourg SA

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

Shark Holding S.A.

Luxembourg R.C.S. B 142906

Siège social:

46A, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013046983/22.

(130056825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

AmTrust Re Kappa, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.866.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 avril 2013

4. L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Ronald PIPOLY
- Monsieur Jeremy CADLE
- Monsieur Lambert SCHROEDER, avec adresse professionnelle 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg
- Monsieur Peter NORRIS

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

5. L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Luxembourg

9, Allée Scheffer

L-2520 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société AmTrust Re Kappa

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013047117/24.

(130057526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

AmTrust Re Zeta, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 26.864.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 avril 2013

5. L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Ronald PIPOLY
- Monsieur Jeremy CADLE
- Monsieur Lambert SCHROEDER
- Monsieur Peter NORRIS

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

6. L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Luxembourg

9, Allée Scheffer

L-2520 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société AmTrust Re Zeta

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013047118/24.

(130057804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

MainBlue S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.702.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 avril 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a résolu de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l. en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013.

Il a été décidé de préciser l'adresse du siège social de la Société de 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à 6 C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Pour MainBlue S.C.A., SICAV-FIS

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013047431/18.

(130057970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

LuxCo 84 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.063.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire de l'associé en date du 21 mars 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 21 mars 2013.
2. Démission des Gérants suivant en date du 21 mars 2013:

Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

Madame Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes, Grèce, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

3. Nomination des Gérants suivant en date 21 mars 2013 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Gérant;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant;
- Jorge Perez Lozano, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxco 84 S.à r.l.

Jorge Perez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2013047403/30.

(130057619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Crossroads Property Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.208.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 15 mars 2013.

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 mars 2013, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Monsieur Rudolf Vogelaar, demeurant au 68, Tintlaan, NL-2719, AL Zoetermeer.
- Monsieur Fabrice Mouchel, demeurant au 7, Place du Chancelier Adenauer, F-75016, Paris.
- Monsieur Thierry Lesage, demeurant au 14 rue Erasme, L-2010, Luxembourg.

2. réélire Ernst & Young S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013047218/24.

(130057668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Matrix EPH 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.530.

Extrait des résolutions des associés du 11 Avril 2013

Il résulte des dites résolutions que:

1, Mr. Russell Perchard, demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey L-2163 à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Philip Gittins, Gérant
- Mr. Anthony Smedley, Gérant
- Mr. Stephen Coe, Gérant
- Mr. Costas Constantinides, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013047433/22.

(130057893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Matrix German Portfolio No 1 Celle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.075.

Extrait des résolutions des associés du 11 Avril 2013

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Russell Perchard, demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey L-2163 à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Philip Gittins, Gérant
- Mr. Anthony Smedley, Gérant
- Mr. Stephen Coe, Gérant
- Mr. Costas Constantinides, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Avril 2013.

Pour la Société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013047434/22.

(130057886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

The Cambridge Society of Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 24, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg F 2.977.

Les statuts coordonnés au 05 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013047000/10.

(130056836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

EMC Asset Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.509.

EXTRAIT

1. Le Conseil d'Administration du 9 avril 2013 prend note de la démission de M. Michel Augsburger avec effet au 10 avril 2013 et coopte M. François Siegwart (demeurant professionnellement 19 rue du Rhône, CH-1211 Genève 11, Suisse) en tant qu'administrateur avec effet au 5 avril 2013 (date de l'approbation de la CSSF), jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 10 avril 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

- L'Assemblée a pris note de la démission de M. Michel Augsburger en date du 10 avril 2013.
- L'Assemblée a ratifié la cooptation de M. François Siegwart en date du 5 avril 2013 (date de l'approbation de la CSSF).
- L'Assemblée a reconduit les mandats d'Administrateur de:

M. Olivier Rigot, 19 rue du Rhône, CH-1211 Genève 11, Suisse

M. Frédéric Fasel, 15, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Mme Michèle Berger, 15, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

M. Pascal Chauvaux, 15, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

M. François Siegwart, 19 rue du Rhône, CH-1211 Genève 11, Suisse

Pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à. r.l. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013047263/25.

(130057448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

TMF Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.495.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de l'associé en date du 21 mars 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 21 mars 2013.
2. Démission des Gérants suivant en date du 21 mars 2013:

Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

Madame Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes, Grèce, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

3. Nomination du Gérant suivant en date 21 mars 2013 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Gérant;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant;
- Jorge Perez Lozano, Gérant;
- Thérèse F.C. Wijnen, Gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Participations S.à r.l.

Jorge Perez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2013047587/29.

(130058054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Atlantas Saga Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.189.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 28 mars 2013

L'actionnaire unique décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an, prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, le mandat des Administrateurs suivants:

- M. Louis Carlet de La Rozière, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Mme. Diane de Galard Terraube, Administrateur
- M. Thierry Schaffhauser, Administrateur
- M. Philippe J. Lette, Administrateur
- M. Guy Verhoustraeten, Administrateur
- M. Edward de Burlet, Administrateur
- M. Philippe Visconti, Administrateur
- M. Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur et Administrateur délégué

L'actionnaire unique décide de nommer PRICEWATERHOUSECOOPERS S. à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Louis CARLET de La ROZIERE.

Administrateurs:

- Madame Diane de GALARD TERRAUBE;
- Monsieur Thierry SCHAFFHAUSER;
- Monsieur Philippe J. LETTE;

- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN;
- Monsieur Edward de BURLET;
- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN;
- Monsieur Philippe VISCONTI.

Administrateur - Délégué:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN.

Réviseur d'Entreprises agréé:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044268/36.

(130054539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

ECIP M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.942.

In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the extraordinary general shareholders' meeting of ECIP M S.A., a public limited company (société anonyme) having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 162.942 (the Company).

The Company was incorporated on 4 August 2011 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 2541 on 20 October 2011.

The articles of association of the Company have been amended last on 11 October 2011 pursuant to deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 2987 on 6 December 2011.

The meeting of shareholders (the Meeting) is chaired by Mr Christophe AUBUT, managing director, with professional address at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sophie MATHOT, private employee, with professional address in Senningerberg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Laurence BURKHARD, private employee with professional address at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman has declared and requested the undersigned notary to enact the following:

I. The current share capital of the Company is set at four hundred twenty-five million Euro (EUR 425,000,000.-) represented by four million two hundred and fifty thousand (4,250,000) registered shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up (the Shares).

II. The shareholders present or represented at this Meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxyholders of the shareholders represented. The aforesaid attendance list, having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the members of the bureau.

III. The proxies given by the represented shareholders, having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

IV.- It appears from the attendance list, that out of the 4,250,000 registered issued shares, 4,095,000 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and decide on all items of the below agenda.

V.- That the present meeting was convened by notices containing the agenda sent to the shareholders by registered letters on 18 March 2013.

Proof of the sending by registered mail has been deposited on the desk of the Meeting.

VI.- That the Company has issued shares only, until now.

VII. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

1) Amendment of article 2 of the Company's articles of association which will be read as follows: The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Moncler (as defined in article 16 below) and/or in any entity involved in the sportswear industry, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and

the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. The Company may further carry out any financial operations, as well as any transactions on movable property.

2) Amendment of article 7.1.3 of the Company's articles of association which will be read as follows: In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholder(s) which will ultimately decide on the final appointment(s).

On the basis of the aforementioned agenda, the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to extent the Company's corporate object and to amend subsequently article 2 of the Company's articles of incorporation as follows:

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Moncler (as defined in article 16 below) and/or in any entity involved in the sportswear industry, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any financial operations, as well as any transactions on movable property.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to amend article 7.1.3 of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

7.1.3. In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholder(s) which will ultimately decide on the final appointment(s).

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS CLOSED.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,300 (one thousand three hundred Euros).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de mars.

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ECIP M S.A., une société anonyme ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162.942 (la «Société»).

La Société a été constituée en date du 4 août 2011 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 2541 du 20 octobre 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant, en date du 11 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 2987 du 6 décembre 2011.

L'assemblée des actionnaires (l'«Assemblée») est présidée par Monsieur Christophe AUBUT, administrateur délégué, ayant son adresse professionnelle au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Senningerberg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence BURKHARD, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social actuel de la Société est fixé à quatre cent vingt-cinq millions d'Euros (EUR 425.000.000,-) représenté par quatre millions deux cent cinquante mille (4.250.000) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les «Actions»).

II. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

III. Les procurations desdits actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 4.250.000 actions nominatives émises, 4.095.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis envoyés aux actionnaires par lettres recommandées en date du 18 mars 2013.

Preuve des envois recommandés a été déposée sur le bureau de l'assemblée.

VI. Que la Société n'a pas émis d'autres titres que des actions.

VII. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans Moncler (tel que défini à l'article 16 ci-dessous), et / ou dans toute entité impliquée dans l'industrie du vêtement de type «sportswear», l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de parts sociales, d'obligations, de reconnaissances de dettes, obligations bancaires ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, excepté par le biais d'une offre au public, qui peuvent être convertibles et à l'émission de titres obligataires. D'une manière générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés du Groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. La Société peut en outre effectuer toute opération financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers.

- modifier l'article 7.1.3. des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit: Dans l'hypothèse où un administrateur est démis de ses fonctions ou remplacé ou si l'un d'entre eux démissionne, décède, ou prend sa retraite ou tout autre cas de vacance, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Sur base de l'ordre du jour susmentionné, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'étendre l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans Moncler (tel que défini à l'article 16 ci-dessous), et /ou dans toute entité impliquée dans l'industrie du vêtement de sport, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de parts sociales, d'obligations, de reconnaissances de dettes, obligations bancaires ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, excepté par le biais d'une offre au public, qui peuvent être convertibles et à l'émission de titres obligataires.

D'une manière générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés du Groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut en outre effectuer toute opération financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 7.1.3. des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

7.1.3. Dans l'hypothèse où un administrateur est démis de ses fonctions ou remplacé ou si l'un d'entre eux démissionne, décède, ou prend sa retraite ou tout autre cas de vacance, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Christophe Aubut, Sophie Mathot, Laurence Burkard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mars 2013. LAC / 2013 / 14688. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044922/180.

(130054610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Dachkin-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 69.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013046046/11.

(130056635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

GroupM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.532.552,80.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046119/11.

(130056156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Quality IT solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 29, route de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 161.209.

—
EXTRAIT

Par décision collective en date du 22 février 2013, les associés actuels de la société Quality IT solutions S.à r.l., à savoir Monsieur Jean-Philippe LASSALLE et Monsieur Jérémy D'ONOFRIO,

- ont pris acte de la cession du 6 décembre 2012 de quarante-cinq parts (45) parts sociales de la société Quality IT solutions S.à r.l. de Monsieur Romain GENSON à Monsieur Jean-Philippe LASSALLE, et de la cession du 28 décembre 2012 de quarante-et-une parts (41) parts sociales de la société Quality IT solutions S.à r.l. de Monsieur Jean-Philippe LASSALLE à Monsieur Jérémy D'ONOFRIO,

A la suite de ces deux cessions de parts sociales, dûment acceptées par la société Quality IT solutions S.à r.l., conformément à l'article 1690 du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, les 100 (cent) parts sociales de Quality IT solutions S.à r.l. de EUR 125,- (cent-vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) sont détenues comme suit:

- Monsieur Jean-Philippe LASSALLE, responsable informatique, né à Mont-Saint-Martin (France)

le 3 janvier 1972, demeurant à L-8838 Wahl, 5 rue Principale, quarante-neuf parts

sociales, 49 parts sociales

- Monsieur Jérémy D'ONOFRIO, responsable technique, né à Thionville (France) le 28 mai 1981,

demeurant à F-57570 Cattenom, 19a rue des Hirondelles, cinquante-et-une parts

sociales, 51 parts sociales

TOTAL: cent parts sociales 100 parts sociales

- ont décidé, suite à la démission de Monsieur Jean-Philippe LASSALLE de ses fonctions de gérant en date du 22 février 2013, de nommer, à compter de ce jour en qualité de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Jérémy D'ONOFRIO, responsable technique, né 28 mai 1981 à Thionville, demeurant à F-57970 Basse-Ham, 84 rue de la Forêt, avec le pouvoir d'engager en toutes circonstances et sans restriction la société par sa seule signature.

- ont pris acte du changement d'adresse de Monsieur Jérémy D'ONOFRIO, associé, qui demeure désormais à F-57970 Basse-Ham, 84 rue de la Forêt.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013044634/32.

(130054008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

IPG Prime Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046199/11.

(130056724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.082.054,74.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.563.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of March.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Bain Capital Lion Holdings, L.P.; a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registry under number WK-16742, holding all the 242,906,387 shares in the share capital of the Company,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being the sole shareholder of Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated by a deed drawn up on 21 July 2010 by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1827 page 87650 dated 7 September 2010 (the "Articles") having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154563 and whose Articles have been amended for the last time by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 8 February 2013, having not been published yet

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the determination by resolution of the board of managers passed on 15 March 2013 of a Total Redemption Amount (as defined in the Articles) of EUR 182,630,470.78.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on 15 March 2013 and based on interim accounts dated 13 March 2013 of each of the thirty-four million seven hundred thousand nine hundred and thirteen (34,700,913) G shares in the Company with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Repurchased Shares") at a price of EUR 5.2630 per share. Out of the Total Redemption Amount, EUR 347,009.13 represents the total par value of the repurchased G Shares and EUR 182,283,461.65 constitutes the total partial liquidation bonus.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the Company's corporate capital by an amount of three hundred forty-seven thousand nine Euros and thirteen Euro cents (EUR 347,009.13) to two million eighty-two thousand fifty-four Euro seventy-four Euro cents (EUR 2,082,054.74) by the cancellation of the Repurchased Shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at EUR 2,082,054.74 represented by:

- 34,700,912 class A ordinary shares (the "A Shares"),
- 34,700,912 class B ordinary shares (the "B Shares"),
- 34,700,912 class C ordinary shares (the "C Shares"),
- 34,700,912 class D ordinary shares (the "D Shares"),
- 34,700,913 class E ordinary shares (the "E Shares"), and
- 34,700,913 class F ordinary shares (the "F Shares"),

each having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in these Articles, (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholder".

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.3 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **5.3.** The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (an "Share Redemption") in the following order:

- the F Shares;
- the E Shares;
- the D Shares;
- the C Shares;
- the B Shares; and
- the A Shares."

The Sole Shareholder resolved to amend article 15.3 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **15.3.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

(a) First, the holders of A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares.

(b) After the distribution set out under (a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of the F Shares (or if the F Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the E Shares; or if the E Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the D Shares; or if the D Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the C Shares; or if the C Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the B Shares; or if the B Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holder of the A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussignée.

A COMPARU:

Bain Capital Lion Holdings L.P., un "limited partnership" de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au 87 Mary Street, Walker House, KY1-9001 George Town, Grand Cayman, et enregistré auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro WK-16742, détenant la totalité des 242,906,387 parts sociales dans le capital social de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

étant l'associé unique ("Associé Unique") de Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1827, page 87650, en date du 7 septembre 2010 (les "Statuts"), ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.563 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg, en date du 8 février 2013, non encore publié.

L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver la détermination faite par résolution du conseil de gérance passée le 15 mars 2013 du Montant Total de Rachat (tel que défini dans les Statuts) de 182.630.470,78 EUR.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée le 15 mars 2013 et basée sur les comptes intérimaires datés du 13 mars 2013 de chacune des trente-quatre millions sept cent mille neuf cent treize (34.700.913) parts sociales G de la Société, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de 5,2630 EUR par part sociale. Du Montant Total de Rachat, 347.009,14 EUR constitue la valeur nominale totale des parts sociales G rachetées et 182.283.461,65 EUR constitue le montant total du bonus de liquidation partielle.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante-sept mille neuf Euros et quatorze centimes d'Euro (347.009,14 EUR) à deux millions quatre-vingt-deux mille cinquante-quatre Euros et soixante-quatorze centimes d'Euro (2.082.054,74 EUR) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à 2.082.054,74 EUR représenté par:

- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A");
- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B");
- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");
- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales D");
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales E"); et
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales F");

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (ensemble les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés»

L'Associé Unique a également décidé de modifier l'article 5.3 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **5.3.** Le capital social de la Société pourra être uniquement réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales") dans l'ordre suivant:

- les Parts Sociales F;
- les Parts Sociales E;
- les Parts Sociales D;
- les Parts Sociales C;
- les Parts Sociales B;
- les Parts Sociales A."

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 15.3 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **15.3.** La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales B auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales C auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales D auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales E auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales F auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de (a) devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des catégories de Parts Sociales.

(b) Suite à la distribution décrite au (a) ci-dessus, tous les revenus restants disponibles pour une distribution supplémentaire ("Excès") dans la Société, s'il y en a, devront être payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F (ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Pour éviter tout doute, les paiements effectués en vertu du (b) devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des Catégories de Parts Sociales."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils. Relation: LAC/2012. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013044811/199.

(130054647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Rockpoint Real Estate IV Offshore and Co., SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 175.340.

Excerpt

With effect as of 15 March 2013:

- OPT rust Realty Inc., a Canadian governmental corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 1 Adelaide Street East, Suite 1200, Toronto, Ontario, M5C 3A7, Canada, entered the Partnership as new Limited Partner with maximum capital commitment to the share capital of the Partnership of forty-five million U.S. dollars (USD 45,000,000.-);

- National Pension Service of the Republic of Korea, a Korean pension fund whose registered office is at 13 Shincheon-no 2gil Hall at Old (Shincheon-dong) Songpa-gu Seoul, Korea ("NPS"), as existing Limited Partner, increased its commitment to the share capital of the Partnership from sixty-five million U.S. dollars (USD 65,000,000.-) to one hundred five million U.S. Dollars (USD 105,000,000.-); and

- RP Fund IV Investors, L.L.C., a limited liability company having its registered office at Woodlawn Hall at Old Parkland, 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219, USA registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5285946, withdrew as a Limited Partner of the Partnership in accordance with the provisions of the limited partnership agreement of the Partnership (the "Agreement") and its commitment to the share capital of the Partnership of two million six hundred fifty-five thousand U.S. dollars (USD 2,655,000.-) was cancelled by the general partner of the Partnership.

As a result of the above, as of 15 March 2013, the share capital of the Partnership amounts to two hundred fifteen twenty-one thousand five hundred and two U.S. dollars (USD 215,021,502.-), out of which (i) three million five hundred and four thousand six hundred-twenty-seven U.S. dollars (USD 3,504,627.-) have been paid-up in cash by each of NPS and General Organization for Social Insurance, a Saudi Arabian government body whose registered office is at King Abdulazez Road, P.O. Box 2963, Riyadh 11461, Kingdom of Saudi Arabia and (ii) seven hundred fifteen U.S. dollars (USD 715.-) has been paid-up in cash by Rockpoint Real Estate Fund IV-Offshore GP, L.L.C., a Delaware limited liability company having its registered office at Woodlawn Hall at Old Parkland, 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5158338, in its capacity as General Partner of the Partnership.

EXTRAIT

Avec effet à compter du 15 mars 2013:

- OPT rust Realty Inc., une société du gouvernement canadien constituée en vertu des lois du Canada, ayant son siège social au 1, Adelaide Street East, Suite 1200, Toronto, Ontario, M5C 3A7, Canada, est entrée dans le capital social de la Société en tant que nouvel Associé Commanditaire avec un engagement maximal au capital social de la Société de quarante-cinq millions de dollars américains (USD 45.000.000,-).

- National Pension Service of the Republic of Korea, un fonds de pension coréen dont le siège social est à 13 Shincheon-no 2gil Hall at Old (Shincheon-dong) Songpa-gu Seoul, Corée («NPS»), en tant qu'Associé Commanditaire existant, a augmenté son engagement au capital social de la Société de soixante-cinq millions de dollars américains (USD 65.000.000) à cent cinq millions de dollars américains (USD 105.000.000,-); et

- RP Fund IV Investors, LLC, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Woodlawn Hall at Old Parkland, 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219, Etats-Unis d'Amérique enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5285946, s'est retirée en tant qu'Associé Commanditaire de la Société conformément aux dispositions du contrat de Société (le «Contrat») et son engagement au capital social de la Société de deux millions six cent cinquante-cinq mille dollars américains (USD 2.655.000 -) a été annulé par l'Associé Commandité - Gérant de la Société.

En conséquence de ce qui précède, à compter du 15 mars 2013, le montant du capital social de la Société est de deux cent quinze millions vingt-et-un mille cinq cent deux dollars américains (USD 215.021.502,-), dont (i) un montant de trois millions cinq cent quatre mille six cent vingt-sept dollars américains (USD 3.504.627,-) a été payé en numéraire par chacun de NPS et General Organization for Social Insurance, un organisme du gouvernement Saoudien dont le siège social est à King Abdulazez Road, P.O. Box 2963, Riyadh 11461, Royaume d'Arabie Saoudite et (ii) sept cent quinze dollars américains (USD 715,-) ont été payés en numéraire par Rockpoint Real Estate Fund IV Offshore GP, L.L.C., Rockpoint Real Estate Fund IV-Offshore GP, L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Delaware ayant son siège social à Woodlawn Hall at Old Parkland, 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5158338, en tant qu'Associé Commandité - Gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013043967/60.

(130053771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Joint Management International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.232.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG, le 21 mars 2013 à 12h00

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Richard Segal de son mandat d'Administrateur.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de nommer Monsieur Denis Mingarelli, né le 22.06.1955 à Mont Saint Martin (F), demeurant professionnellement 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg, Administrateur de la société, à compter de ce jour. La durée de son mandat est fixée à cinq (5) ans.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes physiques et morales suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

La société S.F.D. S.à.r.l. représentée par M. Serge ATLAN

Monsieur Denis Mingarelli

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013046203/23.

(130056308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

LCE Allemagne 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.304.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 9 avril 2013:

- La démission de Claire Théobald en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- En Lee, née le 31 octobre 1982 à Singapour, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013046240/14.

(130056396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Garibaldi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.572.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.787.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 05 avril 2013

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Charles Baughn en tant que gérant de la Société à partir du 05 avril 2013;

- De nommer:

* Andreas Schreurs, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à partir du 05 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013047312/17.

(130057780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Aeronautical Technologies Company Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.366.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 mars 2013

Madame la Présidente expose qu'elle a eu l'immense tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Patrick ROCHAS en date du 20 novembre 2012.

L'assemblée prend connaissance et accepte la démission, avec effet immédiat, de l'administrateur Monsieur Claude TOURNAIRE.

Suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS, l'Assemblée décide de nommer en remplacement, Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, à la fonction d'administrateur.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé, viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2016.

L'assemblée constate que l'administrateur Madame Carla HEULVEMANS PERRET a été inscrit de façon erronée sous le nom de Madame Carla HEUVELMANS-PERRET.

L'assemblée constate que la dénomination de son Commissaire aux comptes Mazars, société inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013046564/22.

(130057332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Tarkett GDL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 92.165.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenu en date du 9 avril 2013 que :

«Première résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'Administrateurs de la Société à quatre (4) Administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Remco Johann TEULINGS, né le 29 septembre 1970, à EINDHOVEN, Pays-Bas, demeurant professionnellement à 2 rue de l'Egalité 92748 Nanterre Cedex France, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs restants, à savoir MM Jean-Sébastien MOINIER, Fabrice BARTHELEMY et Michel GIANNUZZI, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013046447/23.

(130056077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

A.R.S. S.A., Art Résolution Sol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 155.689.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048397/9.

(130059550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Skyline Network Services (SNS) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 93.993.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 08 avril 2013.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2013046551/12.

(130056548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.
